

RETRAITE SPORTIVE de la
VALLEE DE L'AUTRE
Mairie de JUSSAC 15250

JUSSAC, le 28 Février 2022



Fédération Française de la Retraite Sportive
Comité Départemental du CANTAL

0

15130 YTRAC

LA RETRAITE SPORTIVE DE LA VALLEE DE L'AUTRE

Vous propose :

Cette année, le choix du séjour va permettre à tous ceux et celles qui aiment marcher de profiter de ce voyage. Il se déroulera dans les Hautes Alpes pour un séjour de 6 jours au V.V. F le lac de SERRE-PONCON Le Vergeret oriental Baie St Michel 05 CHORGES

Hébergement : En chambre double. Lits faits à l'arrivée et linge de toilette fourni.

Durée du séjour : 6 jours / 5 nuits

Formule : Pension complète, vin inclus

Ce séjour se déroulera du **12 au 17 Septembre 2022**

Prix : **390€** par personne comprenant :

L'hébergement, le transport, la taxe de séjour, la visite et la promenade en bateau les 2 % FFRS ainsi que l'assurance annulation hébergement.

(Annulation sur présentation de justificatifs).

Le prix du séjour vous est proposé sur la base de 34 personnes maximum 42.

Le prix pourra évoluer en plus ou moins, en fonction du nombre d'adhérents.

A ce prix qui sera réglé, en chèques ou en chèques vacances, il conviendra d'ajouter **10€** en liquide pour les pourboires (chauffeur et service).

PROGRAMME

Départ : **Lundi 12 septembre d'AURILLAC 7 heures** (Repas de midi non compris) prévoir pique-nique.

Mardi 13 : **Matin Randonnée** : La cabane de Joubelle(Lac de St APOLLINAIRE).

L'après-midi randonnée : Le sentier des Curattes au départ du VVF

Mercredi 14 : **Sortie à la journée à CREVOUX Randonnée la cascade de RAZIS et visite des villages**

Jeudi 15 : **Promenade en bateau sur le Lac de SERRE-PONCON**

L'après-midi randonnée : La salle du bal des demoiselles coiffées.

Vendredi 16 : **sortie à la journée Les aiguilles de Chabrières .**

Samedi LE RETOUR à AURILLAC S' EFFECTUERA APRES LE REPAS (heure à définir avec l'autocariste)

Ce programme vous est donné à titre indicatif. Les organisateurs se réservent la possibilité de le modifier sur place, notamment en fonction de la météo.

ATTENTION : le nombre de places est prévu pour 34 minimum, maximum 42 personnes. Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée (réservé en priorité aux adhérents jusqu'au 7 mars) Les personnes extérieures qui souhaitent s'inscrire seront mises sur la liste d'attente et prises en compte à partir du 14mars.

ATTENTION Le séjour sera réglé par 3 chèques

- 1^e chèque : 100€ par personne et 167.50€ pour ceux qui prennent une chambre seule sera libellé à l'ordre de VVF et encaissé à l'inscription.
- **POSSIBILITE DE PAYER EN CHEQUES VACANCES LE V.V.F**
- Le 2^e chèque versé à l'inscription sera prélevé le 15 avril 2022 : 104€ par personne libellé à l'ordre de R.S.V.A

Le montant du solde, ajusté en fonction du nombre de participants + 10€ en liquide pour les pourboires, vous sera réclamé avant le 15 juin 2022

Documents à remettre à Gérard ROUSSEL avec les 2 premiers règlements.

Les personnes souhaitant une chambre seule doivent se manifester à l'inscription

Prix de la nuit 13.50 € soit 67.5 € en plus pour le séjour (en fonction des possibilités du VVF)

BULLETIN D'INSCRIPTION SEJOUR A CHARGES

NOM :

NOM :

PRENOM :

PRENOM :

N° LICENCE

N° LICENCE :

Nb DE PERSONNE : X 390.00€ =€

CHAMBRE SEULE : X 67.50€ = ,,,,.€

TOTAL SEJOUR =€

POURBOIRE X 10.00€ = €

